

# Conditions générales d'utilisation (CGU) de l'application FRIAC

Version du 15 mai 2024

## 1. Introduction

### 1.1. Objectif de FRIAC

L'application FRIAC (FRibourg-Autorisation-Construire, ci-après « FRIAC ») est conçue pour faciliter le dépôt, la gestion et la délivrance d'un permis de construire. Elle se présente sous la forme d'une plateforme unique, sécurisée et efficace, permettant d'effectuer les démarches administratives en lien avec les demandes de permis de construire de façon électronique. Cette application vise à simplifier les procédures, réduire les délais de traitement et améliorer l'expérience utilisateur.

### 1.2. Portée des CGU

Ces conditions générales d'utilisation (CGU) régissent l'accès et l'utilisation de FRIAC. Elles s'appliquent à tous les usagers et usagères de la plateforme. En accédant à FRIAC ou en l'utilisant, vous acceptez de vous conformer à ces CGU. Il est important de lire attentivement ces conditions avant d'utiliser FRIAC, car elles contiennent des informations essentielles sur les droits et obligations.

## 2. Définitions

Cette section vise à clarifier le sens des termes clés utilisés dans ces conditions générales d'utilisation afin d'assurer une compréhension commune entre les gestionnaires de FRIAC, les autorités administratives qui interviennent sur les procédures de permis de construire et les usagers et les usagères.

### 2.1. Termes clés

- **Application FRIAC** : l'infrastructure sécurisée s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication par laquelle les demandes de permis de construire sont traitées.
- **Usager/Usagère** : personne physique externe à l'administration cantonale et communale qui dispose d'un compte électronique dans FRIAC pour le dépôt et le suivi d'une demande de permis de construire.
- **Autorités responsables des permis de construire** : toutes les autorités internes à l'administration cantonale et communale (Services, Préfectures, etc.) ainsi que les organes de préavis externes (TPF, Groupe E, etc.) qui disposent d'un compte électronique dans FRIAC pour la gestion globale des procédures de permis de construire.

- **Compte électronique** : compte personnel créé par un usager ou une usagère pour accéder aux prestations et fonctionnalités de FRIAC.
- **Moyen d'identification électronique (MIE)** : moyen d'identification personnel qui permet aux usagers et usagères de s'authentifier pour accéder à FRIAC (identité vérifiée).
- **Niveau de confiance** : différents niveaux de sécurité requis pour l'authentification des usagers et usagères sur l'application FRIAC à travers le MIE.
- **Données personnelles** : toute information se rapportant aux personnes identifiables sur l'application FRIAC (cf. article 4 LPrD).
- **Contenu** : tout texte, image, vidéo, document ou autre matériel soumis, téléchargé ou affiché par un usager ou une usagère sur FRIAC.

## 3. Accès et inscription

### 3.1. Conditions d'accès

FRIAC est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sous réserve des périodes de maintenance ou des incidents techniques.

Pour accéder à FRIAC, l'usager ou l'usagère doit être majeur·e ou, s'il ou elle est mineur·e, avoir le consentement de son représentant ou de sa représentante légal·e.

Certaines fonctionnalités peuvent être réservées à des catégories spécifiques d'usagers ou d'usagères (par exemple, les représentant·e·s de certains services de l'administration cantonale).

L'usager ou l'usagère est responsable de sa connexion Internet et du matériel informatique nécessaire pour accéder à FRIAC.

### 3.2. Inscription

Pour utiliser les prestations et les fonctionnalités de FRIAC, l'usager ou l'usagère doit créer un compte en fournissant des informations exactes et à jour destinées à assurer son identification univoque.

L'usager ou l'usagère est responsable de la confidentialité de ses identifiants de connexion et doit informer immédiatement le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) en cas de suspicion d'utilisation non autorisée de son compte.

### 3.3. Gestion du compte électronique

Il incombe aux usagers et usagères de maintenir à jour les informations de leur compte. Ils et elles supportent toutes les conséquences liées à l'utilisation de ces données par une autorité.

L'usager ou l'usagère doit prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir la sécurité de son compte. S'il ou elle autorise des tiers à accéder à son compte, il ou elle doit considérer leurs actes comme étant les siens.

L'utilisateur ou l'utilisatrice peut demander la désactivation de son compte à tout moment par courriel à l'adresse [friac@fr.ch](mailto:friac@fr.ch). La désactivation entraîne la suppression des accès à l'application FRIAC et, par conséquent, aux procédures de permis de construire en cours ou terminées. Il appartient à l'utilisateur ou à l'utilisatrice de conserver les données dont il ou elle aurait besoin. Toutes les données relatives aux procédures sont conservées dans l'application, même en cas de désactivation du compte.

### 3.4. Moyen d'identification électronique

Pour assurer la sécurité de FRIAC et de ses usagers et utilisatrices, ces derniers doivent se procurer un moyen d'identification électronique (MIE) reconnu pour authentifier leur identité de manière sécurisée (identité vérifiée).

Le MIE reconnu pour l'utilisation de FRIAC est « SwissID », fourni par la société SwissSign. Il peut être acquis gratuitement sur le site Internet [www.swissid.ch](http://www.swissid.ch). L'utilisation de « SwissID » est conforme aux normes de sécurité élevées requises pour la protection des données et de l'identité des usagers et utilisatrices.

L'accès à FRIAC est conditionné à l'utilisation d'un MIE d'un niveau de confiance déterminé.

## 4. Utilisation de FRIAC

### 4.1. Règles d'utilisation

Les usagers et les utilisatrices doivent se comporter de manière respectueuse et conforme au droit lors de l'utilisation de FRIAC. Il est interdit d'utiliser l'application à des fins illégales, frauduleuses ou nuisibles.

Il est interdit de partager via FRIAC des contenus offensants, diffamatoires, à caractère pornographiques, incitant à la haine ou violant les droits d'auteur ou tout autre droit de propriété intellectuelle.

Les usagers et les utilisatrices ne doivent pas tenter de perturber le fonctionnement de FRIAC, y compris par le biais de virus informatiques, de surcharge, de "flooding", de "spamming", de "mailbombing" ou de crash.

En cas de non-respect des règles d'utilisation, des sanctions peuvent être prises à l'égard des contrevenants et des contrevenantes. Ces sanctions comprennent la suspension du compte (blocage temporaire de l'accès à FRIAC) à sa suppression. Un avertissement préalable n'est pas nécessaire. Dans les cas relevant de la justice pénale, il peut être procédé à une dénonciation.

### 4.2. Limitations techniques

Bien que l'État s'efforce d'assurer une disponibilité maximale de FRIAC, il peut y avoir des moments où le service est indisponible en raison de maintenance ou de problèmes techniques.

L'utilisation des ressources de FRIAC (comme la bande passante et le stockage de données) peut être soumise à certaines limitations pour garantir la qualité et la stabilité du service pour tous les usagers et utilisatrices.

### 4.3. Gestion des dossiers dans FRIAC

- **Droits de lecture/écriture ou de lecture** : L'utilisateur ou l'utilisatrice qui crée un dossier dans FRIAC peut octroyer ou retirer des droits de lecture/écriture ou de lecture pour ce dossier à d'autres usagers ou utilisatrices (p. ex. dans un bureau d'architecture avec plusieurs collaborateurs ou collaboratrices).

L'utilisateur ou l'utilisatrice qui a le droit de lecture/écriture d'un dossier peut également octroyer ou retirer des droits de lecture/écriture ou de lecture pour ce dossier à d'autres usagers ou utilisatrices. Les usagers ou utilisatrices qui se voient octroyer ou retirer des droits sur un dossier en sont avertis.

- **Attribution et retrait des droits** : Sur demande motivée de l'utilisateur ou l'utilisatrice, le support FRIAC peut attribuer ou retirer des droits de lecture/écriture ou de lecture à un usager ou une utilisatrice. Les usagers ou utilisatrices qui se voient octroyer ou retirer des droits sur un dossier en sont avertis.
- **Intervention** : Sur demande motivée de l'utilisateur ou de l'utilisatrice, ou des autorités responsables des permis de construire, le support FRIAC peut intervenir dans le processus à sa place.
- **Représentation** : L'utilisateur ou l'utilisatrice qui agit sur mandat est réputé·e disposer de la procuration requise. À tout moment, l'Etat peut exiger du/de la représentant·e qu'il/elle justifie de ses pouvoirs par une procuration écrite. Toute modification des pouvoirs de représentation doit être immédiatement communiquée.

Concernant la capacité à déposer la demande, pour ce qui est des mandataires dont l'entité administrative a son siège dans le canton de Fribourg, une inscription au registre suisse des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement (REG) est nécessaire. Si l'entité administrative a son siège hors du canton de Fribourg, les règles du canton concerné demeurent réservées en ce qui concerne la capacité à déposer un dossier de permis de construire.

## 5. Notifications

Les usagers et les utilisatrices qui initient une demande de permis de construire via FRIAC acceptent que l'autorité communique avec eux par ce même canal, à l'exception des échanges avec le support FRIAC et des cas prévus par l'art. 135a LATeC.

Toutes les informations sont transmises dans FRIAC. Les usagers et les utilisatrices sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer de recevoir les notifications qui leur sont adressées. Le cas échéant, il leur incombe de mettre à jour tout changement dans les coordonnées communiquées.

Une information est réputée transmise au moment où elle est consultée sur FRIAC. Si l'information n'est pas consultée immédiatement, elle est réputée reçue au plus tard sept jours après sa notification dans FRIAC.

Tant que la signature électronique n'est pas disponible dans FRIAC, seule la notification par courrier des décisions fait foi.

## 6. Frais d'utilisation

L'accès et l'utilisation de l'application FRIAC sont gratuits. Les usagers et usagères peuvent créer un compte et naviguer sur la plateforme sans frais.

Les usagers et usagères sont toutefois tenus de s'acquitter des émoluments et frais prévus par la loi pour les différentes démarches liées à leur demande permis de construire.

## 7. Confidentialité et sécurité des données

### 7.1. Protection des données personnelles

FRIAC s'engage à respecter la confidentialité de toutes les données personnelles fournies sur l'application, conformément à la loi sur la protection des données.

Les informations personnelles fournies dans FRIAC sont utilisées uniquement dans le cadre de la demande de permis de construire et ne sont pas communiquées à des tiers sans le consentement explicite de l'utilisateur ou de l'utilisatrice, sauf si cela est requis par la loi.

Chaque utilisateur ou utilisatrice a le droit de consulter, modifier ou supprimer ses données personnelles enregistrées sur FRIAC.

### 7.2. Sécurité

Des mesures techniques et organisationnelles sont mises en place pour protéger les données des utilisateurs et utilisatrices contre les accès non autorisés, les altérations, la divulgation ou la destruction.

En cas de violation de la sécurité des données susceptibles d'entraîner un risque pour les droits et libertés des utilisateurs et des utilisatrices, ceux-ci seront informés dans les plus brefs délais.

### 7.3. Consentement et usage des données

En s'inscrivant et en utilisant FRIAC, l'utilisateur ou l'utilisatrice consent à la collecte et au traitement de ses données personnelles dans le cadre défini par la loi, par ces CGU et par la Déclaration de protection des données du guichet virtuel.

## 8. Responsabilité

### 8.1. Responsabilité de l'utilisateur ou de l'utilisatrice

L'utilisateur ou l'utilisatrice est responsable de l'utilisation de FRIAC conformément à la législation en vigueur et aux présentes CGU. Il ou elle doit veiller à ne pas utiliser l'application à des fins illégales ou nuisibles.

L'utilisateur ou l'utilisatrice est responsable de l'exactitude et de la pertinence des informations qu'il ou elle fournit sur FRIAC. Aucune autorité ne saurait être tenue responsable d'avoir utilisé correctement des informations erronées transmises par l'utilisateur ou l'utilisatrice.

L'utilisateur ou l'utilisatrice est responsable de la sécurité de ses informations de connexion et doit prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter leur divulgation ou leur utilisation non autorisée.

## 8.2. Responsabilité des organes responsables de FRIAC

La DIME et le SITel s'engagent à assurer, dans la mesure du possible, l'efficacité, la sécurité, la disponibilité et le bon fonctionnement de la plateforme, notamment à travers de la maintenance et des mises à jour régulières.

Ils ne peuvent être tenus responsables des interruptions de service dues à des maintenances, des mises à jour ou des problèmes techniques hors de leur contrôle.

## 8.3. Responsabilité des autorités responsables des permis de construire

Les autorités responsables des différentes prestations en lien avec les permis de construire sont tenues de fournir des informations et des prestations de qualité, conformes aux attentes et aux besoins des usagers et des usagères.

Elles traitent les demandes des usagers et des usagères de manière efficace et dans les délais appropriés et sont responsables de l'exactitude des informations et des prestations fournies via FRIAC.

Elles ne peuvent être tenues responsables des dysfonctionnements attribuables à des erreurs de saisie par les usagers ou les usagères ou à des problèmes techniques inhérents à la plateforme FRIAC qui sont hors de leur contrôle.

# 9. Propriété intellectuelle

## 9.1. Droits sur le contenu du site

Tous les textes, graphiques, interfaces utilisateur, interfaces visuelles, photographies, marques, logos, sons, musiques, œuvres artistiques et code informatique, y compris, mais sans s'y limiter, la conception, la structure, la sélection, la coordination, l'expression, le style et l'organisation de ces contenus, appartiennent à l'État ou à ses fournisseurs de contenu et sont protégés par les lois sur le droit d'auteur, les marques, les brevets et d'autres lois sur la propriété intellectuelle.

Il est interdit de copier, reproduire, republier, télécharger, afficher, transmettre ou distribuer de quelque manière que ce soit tout contenu de FRIAC, sauf si cela est explicitement autorisé par ces CGU ou par la loi. Font exception les contenus qui sont spécialement adressés à l'utilisateur ou à l'utilisatrice à sa demande.

## 9.2. Droit d'utilisation

FRIAC accorde à l'utilisateur ou à l'utilisatrice le droit non exclusif et révocable d'accéder et d'utiliser FRIAC et son contenu dans le cadre des services offerts et conformément à la loi et aux présentes CGU.

Ce droit d'utilisation ne permet pas à l'utilisateur ou à l'utilisatrice de faire un usage commercial de FRIAC ou de son contenu, de distribuer ou de créer des œuvres dérivées basées sur ce contenu ou d'exploiter ce contenu de toute autre manière non autorisée.

## 10. Modifications des CGU

### 10.1. Procédure de mise à jour

L'État se réserve le droit de modifier les présentes CGU à tout moment. Ces modifications peuvent être nécessaires pour se conformer à des changements législatifs, refléter de nouvelles fonctionnalités de FRIAC ou pour d'autres raisons.

Toute modification apportée aux CGU est annoncée sur FRIAC lorsque l'utilisateur ou l'utilisatrice se connecte. Pour continuer d'utiliser FRIAC, l'utilisateur ou l'utilisatrice doit formellement accepter les nouvelles CGU. Tant que les nouvelles CGU n'ont pas été acceptées, l'utilisation de FRIAC est bloquée.

## 11. For et droit applicable

Tout litige lié à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions générales est de la compétence des tribunaux du canton de Fribourg, sous réserve d'un recours au Tribunal fédéral.

Le droit applicable est le droit suisse.

## 12. Contact et support

### 12.1. Informations de contact

- **Problème technique** : Pour toute question technique ou problème de connexion à FRIAC, les usagers et les utilisatrices peuvent se référer à la section d'aide ou contacter directement le support technique aux coordonnées indiquées sur FRIAC (Service de l'informatique et des télécommunications).
- **Problème d'utilisation** : Pour toute question en lien avec les prestations proposées, FRIAC indique les coordonnées de l'autorité responsable du support FRIAC. Cette dernière peut être contactée par e-mail, par téléphone ou via un formulaire en ligne.

### 12.2. Assistance utilisateur

- **Guides et FAQ** : FRIAC propose des guides d'utilisation, une foire aux questions (FAQ) et d'autres ressources pour aider les usagers et les utilisatrices à naviguer et à utiliser la plateforme efficacement.
- **Réponse aux demandes** : Le service de support répond aux demandes des usagers et utilisatrices dans un délai raisonnable et fournit une assistance adéquate pour résoudre les problèmes ou répondre aux questions.

## 13. Sources

- **LATeC** : loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATeC ; RSF 710.1)
- **ReLATeC** : règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (ReLATeC ; RSF 710.11)
- **LPrD** : loi sur la protection des données (RSF 17.1)